

HÔTEL DE VILLE

Service communication
N° tél. : 01.69.49.76.31
N/Réf. : NDA/RL

DECISION N°2011/7

OBJET : Avenant à la convention de prestation de service pour la réalisation d'un film sur les 15 ans de mandat conclu avec l'association La Maison de l'Audiovisuel.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents.

VU les délibérations du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et du 17 décembre 2009 complétant la délégation de pouvoir accordée au Maire en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie,

CONSIDERANT que la commune d'Yerres a confié par convention en date du 27 novembre 2009 à l'association la Maison de l'Audiovisuel, sise 2 ruelle Saint Pierre à Crosnes (91560), représentée par sa présidente Claude Brunel, la prestation de service relative au master DVD,

CONSIDERANT que les travaux nécessaires à la réalisation dudit film devaient s'achever en juin 2010, comme mentionné dans la convention,

CONSIDERANT la commande par la ville de travaux complémentaires non prévus dans ladite convention et qui ont amené l'association la Maison de l'Audiovisuel à travailler jusqu'en janvier 2011.

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20110112-2011-7-AU
Date de signature : -
Date de réception : 17/01/2011



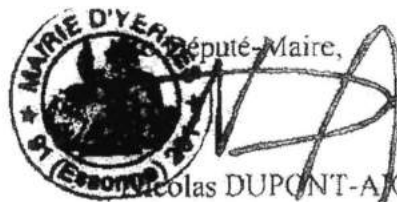
DECIDE

DE signer un avenant à la convention de prestation relative au master DVD avec l'association la Maison de l'Audiovisuel, sise 2 ruelle Saint Pierre à Crosnes (91560), représentée par sa présidente Claude Brunel.

DIT que la prestation de 4000 euros TTC correspondant aux travaux complémentaires sera payée à la livraison du master DVD.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011 de la Commune,

Fait à Yerres, le 12 janvier 2011.



Député-Maire,
Nicolas DUPONT-AGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres